



➤ **Public visé :**

Éleveurs ovins laits ou allaitants, en bios ou conventionnels.

1^{er} semestre 2021 :

- 23 sessions de formation toutes thématiques
- 211 Stagiaires
- Une note de satisfaction de 8,62/10 a été attribuée

Les outils informatiques sont de plus en plus nombreux dans les élevages. Afin d'optimiser la gestion de son troupeau, certains éleveurs font le choix d'acquies un logiciel de gestion de troupeau tel qu'OVICLIC. Cet outil a été primé plusieurs fois pour les divers modules qu'ils recensent. Il permet aux éleveurs d'avoir une multitude de données précises à l'échelle du troupeau ou même à l'échelle d'un individu du troupeau. Bien connaître son logiciel permet de gagner en efficacité.

PRE REQUIS & SPECIFICITES Utilisateurs oviclic ou ovitel PC

OBJECTIFS

Savoir utiliser le logiciel Oviclic et Valoriser les données saisies

Avec Oviclic je pilote mon troupeau plus sereinement

PROGRAMME

Matin 4 h 30

Présentation globale de l'application et ses nouvelles fonctionnalités,
Prise en main de l'outil avec mise en application à partir de leurs données
Comment mettre à jour l'inventaire de son troupeau annuellement ?
Comment remplir imprimer et notifier un document de circulation ?
Comment valoriser les données saisies ?
Utiliser l'outil d'aide à la saisie d'inventaire
Saisir des traitements sanitaires
Utiliser et valoriser les observations sur les animaux
Rappel des règles relatives à l'identification

Après-Midi 2h30

Découverte des données valorisées par l'application
Mise en application en élevage
Optimiser l'utilisation Valorisation des boucles électroniques, avec un bâton de lecture,
Visualiser les possibilités de tris permises avec Oviclic sur l'appli
Organisation d'un chantier de pesées avec une balance connectée

METHODES PEDAGOGIQUES ET

D'EVALUATION

- Tour de table en entrée et fin de formation
- Echanges entre les participants et l'intervenant
- Exercices pratiques
- Co-construction
- Evaluation de satisfaction de fin de formation

INTERVENANTS

Elodie LAGIER, conseillère Elevage
Chambre d'Agriculture 05
Stéphane PINET, conseillère EDER
PACA
Chloé DAUMAS, Technicienne
Agneau Soleil

Une attestation de présence vous sera délivrée en fin de formation

Cette Formation est réalisée avec le concours financier de : VIVEA

Délais d'accès : Selon planification au catalogue. Confirmation d'inscription, 7 jours avant la date planifiée. Si formation complète, inscription en liste d'attente. Inscription prioritaire dès que cette formation est (re)programmée et information par mail.

➤ **Nombre de jours :**
1 journée de 7h00

➤ **Dates**
Mardi 25 janvier 2022
ou
Jeudi 27 janvier 2022

➤ **Lieu : A définir – Hautes-Alpes**

Accessibilité PMR
[Contacter la personne référente handicap pour de plus amples renseignements](#)
Les dates et lieux sont susceptibles d'être modifiés – Places limitées

➤ **Tarifs :**

- Ressortissants
VIVEA : 0 € (en fonction du plafond individuel)
- Autre public : **175 €**
voir les conditions générales

 **Vos contacts :**

Administratif :
Edith BROCHIER
04 92 52 53 03
formation@hautes-alpes.chambagri.fr

Responsable de formation :
Elodie LAGIER
06 25 08 75 00
Elodie.lagier@hautes-alpes.chambagri.fr

Point contact handicap :
Edith BROCHIER
04 92 52 53 03
formation@hautes-alpes.chambagri.fr

Conditions générales d'inscription et de participation

▲ **Nature et caractéristiques de l'action de formation :**

Cette action qui contribue au développement des compétences entre dans la catégorie « Actions de formation » prévue par l'article 6313-1 du Code du travail.

▲ **Modalité d'inscription et justificatifs :**

Pour valider l'inscription et prétendre à la prise en charge des frais de formation, le bulletin d'inscription valant contrat ou convention est à renvoyer au plus tard 3 semaines avant le début de la formation. L'inscription est nominative et constitue une commande ferme. La personne inscrite ne peut envoyer à sa place une autre personne (parent, salarié, ...).

La convocation, envoyée 10 jours avant le démarrage du stage, tient lieu de validation de l'inscription, dès lors que le règlement nous soit parvenu.

Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue du stage et le cas échéant à son employeur.

Pour les stages facturés, une facture est délivrée avec mention « Facture acquittée » après réception du règlement. Le programme et les copies des feuilles d'émargement sont délivrés sur demande.

Il peut être demandé, au moment de l'inscription, le règlement de tout ou partie des frais de formation.

▲ **Les publics :**

Les formations s'adressent aux chefs d'exploitation non salarié(e) agricoles (« Agriculteur(riche)s »), conjoint(e)s collaborateur(riche)s, aides familiaux, personnes en démarche d'installation et cotisants solidaires. Les formations sont aussi ouvertes aux salarié(e)s d'exploitations, de coopératives ou toutes autres structures agricoles. Les autres publics peuvent accéder à certaines formations en fonction du nombre de places disponibles. Des sessions peuvent leur être réservées, au besoin sur demande.



▲ *Afin que nos actions de formation soient accessibles à tous, nous invitons les personnes en situation de handicap et en difficulté d'apprentissage ayant besoin d'un aménagement spécifique, à nous le signaler directement.*

▲ **Les conditions financières et prise en charge :**

- **“ Contributeur(riche)s VIVEA ”**

Cas général : Une contribution stagiaire de 0 à 28 € par jour net de taxes est demandée aux contributeur(riche)s Vivéa hors thèmes prioritaires de formation.

Cas particulier : Pour certaines formations, une contribution stagiaire de 0 à 42 € par jour net de taxes est demandée aux contributeur(riche)s Vivéa.

Le contributeur VIVEA sera financé par VIVEA dans la limite d'un plafond annuel de prise en charge fixé à 2250 €.

Dans le cas où ce plafond est dépassé, le stagiaire devra s'acquitter d'une contribution complémentaire couvrant les frais de la formation auprès de l'organisme de formation.

Si le contributeur(riche) apparaît comme non finançable, une attestation de la Mutualité Sociale Agricole avec code de sécurité garantissant qu'il/elle est à jour de sa contribution formation sera exigée à l'entrée en formation. Sinon, la formation sera facturée au prix de 175 € net de taxe par jour.

- **“ Salarié(e)s ”**

Dans le cas où la formation fait l'objet d'un conventionnement avec un OPCO (OCAPIAT...), les frais pédagogiques sont pris en charge par ce dernier, sous réserve de l'envoi du bulletin d'inscription rempli par l'employeur et réceptionné au plus tard 3 semaines avant le début de la formation.

Dans le cas contraire (sans conventionnement, non-respect des contraintes administratives, adhésion à un autre organisme collecteur), les frais de formation qui s'élèvent à 175 €/jour seront intégralement à la charge de l'employeur.

La Chambre d'Agriculture fournira à l'employeur les pièces justificatives nécessaires pour la prise en charge de la formation.

Concernant le Certiphyto, en cas de non prise en charge par VIVEA, les frais de formation s'élèvent à 140 €/jour, soit un total de 280 € pour les deux jours de formation obligatoire ou 140 € pour le renouvellement.

- **“ Autres publics ”**

Les frais de formation sont intégralement à la charge du participant et s'élèvent à 175 €/jour, sauf cas particulier.

- **“ Toutes personnes en démarche d'installation ”**

Seules les personnes bénéficiant d'un Plan de Professionnalisation Personnalisée et ne pouvant mobiliser un autre financement (CPF, pôle emploi, Conseil Régional...) profitent d'une extension de droit à la formation accordée par VIVEA. Elles doivent alors fournir une attestation d'éligibilité au financement VIVEA délivrée par le CEPPP (en cas de doute contacter votre PAI), ainsi qu'une copie de l'écran CPF et d'une copie du PPP.

Pour les PPP en 2^{ème} ou 3^{ème} année, fournir une attestation de renouvellement d'éligibilité VIVEA.

- **“ Installé(e)s depuis moins de deux ans ”**

Une attestation de la Mutualité Sociale Agricole devra être fournie précisant le statut de la personne et la date d'installation.

La présence minimum exigé par nos financeurs est de 7h de présence obligatoire pour la prise en charge du coût des frais pédagogiques de la formation. En Cas de non-respect sur cette clause spécifique, soit moins de 7h de présence, le stagiaire sera redevable auprès de la Chambre d'Agriculture du coût total de la formation, une facture lui sera adressée à l'issue de cette dernière.

Les frais de formation sont à régler par chèque à l'ordre de Monsieur l'agent comptable de la Chambre d'agriculture ou par virement (RIB sur demande)

Les frais de repas, de déplacement et d'hébergement sont à la charge du stagiaire / de l'entreprise.

▲ **Horaires :**

Sauf cas particulier, une journée de formation dure 7 heures et se déroule dans une plage horaire comprise de 9h00 à 17h30.

▲ **Annulation-report-interruption du stage :**

La Chambre d'Agriculture se réserve le droit d'annuler une formation en cas de nombre insuffisant de participants, de reporter une session, mais aussi de programmer une session supplémentaire si le nombre de stagiaires est trop important. Le cas échéant, nous nous engageons à prévenir, dans les meilleurs délais, les personnes inscrites, à les informer des nouvelles programmations et à maintenir leurs inscriptions prioritaires.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue et certifiée par écrit (maladie, accident, décès dans la famille), le contrat de formation est résilié. Dans ce cas le règlement lui sera retourné.

En cas d'absence non justifiée, la formation sera due en totalité.

BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION

Valant convention simplifiée ou contrat de formation professionnelle
 (Art L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail) N° Organisme de formation : 93 05 P000 405

Un bulletin par stagiaire et par formation à retourner à :

Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes
 Service Formation- 8, ter rue Capitaine de Bresson – 05010 GAP cédex
Tél. : 04 92 52 53 03 Mail : formation@hautes-alpes.chambagri.fr

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal compétent sera saisi pour régler le litige.

▲ **Cas de différend :**

LE/LA STAGIAIRE (écrire en majuscules)

NOM – Prénom :Nom de naissance.....

Date et lieu de naissance :

Adresse :

.....

Tél. : Port. : Fax :

Mél :

J'accepte de recevoir la convocation par mail (10 jours avant le début du stage) : oui non

J'accepte de communiquer mes coordonnées pour le covoiturage : oui non

Vous êtes* :

- | | | |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Chef d'entreprise non salarié(e) | <input type="checkbox"/> Salarié(e) d'exploitation | <input type="checkbox"/> Inscription via Pôle Emploi |
| <input type="checkbox"/> Conjoint collaborateur | <input type="checkbox"/> Salarié(e) de coopérative | <input type="checkbox"/> Inscription via CPF |
| <input type="checkbox"/> Aide familial | <input type="checkbox"/> Salarié(e) d'entreprise | <input type="checkbox"/> Candidat à l'installation |
| <input type="checkbox"/> Cotisant solidaire | <input type="checkbox"/> Autres Publics | |

Etes-vous en situation de handicap ou en difficulté d'apprentissage : oui non

L'ENTREPRISE

NOM de l'exploitation ou de l'entreprise :

N° SIRET (14 chiffres) :

Production principale : arboriculture grandes cultures maraîchage
 viticulture élevage autre :

Nom du responsable de l'inscription (si différent du stagiaire) :

Adresse (si différente de ci-dessus) :

Tél. : Port. : Mél :

FORMATION SOUHAITÉE

Intitulé de la formation : **Aller plus loin avec l'application Oviclic**

Dates de la formation : **mardi 25 janvier 2022 ou jeudi 27 janvier 2022**

Durée de la formation (nombre d'heures) : **7 heures en présentiel**



Afin que nos actions de formation soient accessibles à tous, nous invitons les personnes en situation de handicap et en difficulté d'apprentissage, ayant besoin d'un aménagement spécifique, à nous le signaler directement.

Point contact handicap : Edith BROCHIER – 04 92 52 53 03

RÈGLEMENT DE LA FORMATION

Je joins un chèque par formation et par personne libellé à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes :

0,00 € : Chef d'exploitation, Conjoint collaborateur, Aide-familial, Cotisant solidaire, Candidat à l'installation bénéficiant d'un PPP

175,00 € / Jour : Salarié

175,00 € / Jour : Autre public

Je confirme avoir pris connaissance du programme de la formation (qui définit l'objet, la durée, le lieu, les objectifs, contenus, méthodes, prérequis, nom et qualité des intervenants et sanction de la formation) et des conditions générales de vente (accessibles sur notre site internet : <https://paca.chambres-agriculture.fr/nos-formations-agricoles-en-paca>)

Fait à, le

Pour Le/La Stagiaire ou l'Entreprise
 (Nom et qualité du signataire - **obligatoire**)

Pour la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes
 Le responsable,

« La Certification AFNOR vous assure la qualité de notre service »

Votre signature entraîne l'acceptation des conditions générales jointes. Conservez un exemplaire du Bulletin d'inscription.
* pour les personnes installées depuis moins de 2 ans, joindre une attestation MSA.

T.SVP →

ATTENTES ET POSITIONNEMENT

Aller plus loin avec Oviclic

Vous venez de prendre connaissance du programme de la formation. Merci de prendre quelques minutes pour répondre également à ce questionnaire qui fournira des informations utiles aux formateurs animant le stage, permettant ainsi d'adapter la formation au plus près de vos besoins. Nous vous invitons à retourner le questionnaire avec votre bulletin d'inscription

Nom – Prénom :

- **Qu'est-ce qui vous a conduit à participer à cette formation ?**

.....
.....

- **Quels sujets souhaitez-vous aborder prioritairement dans la formation ?**

.....
.....

- **Avez-vous suivi d'autres formations sur ce thème ?** Oui Non

Si oui, lesquelles et quand :

Ce que vous venez chercher en complément :

.....
.....

- **Quels sont les éléments du contenu qui vous intéressent le plus ?**

.....
.....

- **A la fin de la formation vous serez satisfait-e si**

.....
.....

- **Avez-vous des difficultés d'apprentissage ou besoin d'un aménagement spécifique ? :**

.....
.....

- **Autre(s) question(s) spécifique(s) à cette formation**

.....
.....

- **Des attentes particulières ou des suggestions dont vous voudriez nous faire part**

.....
.....

Merci de votre collaboration



Afin que nos actions de formation soient accessibles à tous, nous invitons les personnes en situation de handicap et en difficulté d'apprentissage ayant besoin d'un aménagement spécifique, à nous le signaler directement.

Point contact : Edith BROCHIER 04 92 52 53 03 – formation@hautes-alpes.chambagri.fr